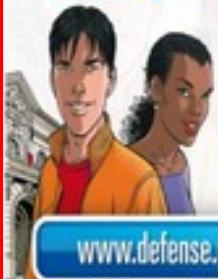


BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



www.defense.gouv.fr/jdc

LE RECENSEMENT MILITAIRE
DONNE DES DROITS

Qui ? Garçons et filles de nationalité française

Où ? À la mairie de ton domicile

Quand ? Dès 16 ans

Avec quoi ? La carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile
Ton numéro de portable
Ton adresse mail et les études préparées

Pourquoi ?

- Pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduit accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP,...)
- Pour effectuer la Journée Défense et Citoyenneté
- Pour inscription d'office sur les listes électorales